

## Les diplômes professionnels de niveaux 3 ou 4



### [Le brevet professionnel \(BP\)](#)

Le brevet professionnel atteste l'acquisition d'une haute qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle définie. C'est un diplôme de promotion sociale préparé soit en exerçant une activité professionnelle soit dans le cadre d'un contrat en alternance, le plus souvent après un diplôme de niveau 3 obtenu dans la même spécialité ou une spécialité voisine.



### [La mention complémentaire de niveau 4 \(MC\)](#)

La mention complémentaire est un diplôme national qui vise à donner une qualification spécialisée à des candidats déjà titulaires d'un baccalauréat professionnel ou technologique et, éventuellement général.



### [CAP, BEP et mention complémentaire de niveau 3](#)

Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et le brevet d'études professionnelles (BEP) sont des diplômes nationaux qui attestent d'une qualification professionnelle. La mention complémentaire de niveau 3 vise à donner une qualification spécialisée à des candidats déjà titulaires d'un CAP ou d'un BEP.

M.A.J. le 12/03/2019

## Dans cette rubrique

---

- [Brevet professionnel \(B.P\)](#)
- [Mention complémentaire niveau 4 \(M.C.4\)](#)
- [C.A.P, B.E.P et M.C niveau 3 \(M.C.3\)](#)



## Faire une demande

---

[Attestations de réussite à un examen](#)

[Communication de copies](#)

[Duplicatas de relevé de notes](#)

Rectorat de Nantes

4, rue de la Houssinière

BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03

Tél. 02 40 37 37 37